

SERVICE GRATUIT D'ALERTE SMS

Inscrivez-vous pour toutes informations sur les changements d'horaires ou perturbations auprès des transporteurs (Maisonneuve et RDTA).

MESURES DE SÉCURITÉ ET DE DISCIPLINE

L'ensemble des règles de sécurité et de discipline sont détaillées dans le règlement du service des transports scolaires de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, que vous accepterez lors de l'inscription de votre enfant.

Les 19 communes de la CCDSV desservies par les transports scolaires



Pour tout renseignement :
Communauté de communes
Dombes Saône Vallée (CCDSV)
627 route de Jassans
01600 Trévoux
☎ 04 74 08 97 66
✉ contact@ccdsv.fr
www.ccdsv.fr



2021/2022

TRANSPORTS SCOLAIRES INSCRIPTION

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONDITIONS À REMPLIR ?

Votre enfant est concerné si :

Il est domicilié dans une des 19 communes de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (voir carte au verso),

ET

Il est inscrit dans un collège ou un lycée, public ou privé (général, technique ou professionnel) situé sur l'une de ces 19 communes,

ET

Il est domicilié à une distance de plus de 2 km, par rapport à l'établissement d'enseignement de secteur fréquenté.

Cas particulier :

Les élèves du RPI Toussieux-Rancé sont également concernés à titre dérogatoire.

Carte spécifique :

Les élèves domiciliés à moins de 2 km de l'établissement d'enseignement de secteur fréquenté peuvent bénéficier d'une carte de transport spécifique utilisable sur les lignes régulières du réseau Saônibus.

Pour les demandes de carte spécifique, un formulaire à télécharger est disponible sur le site internet de la CCDSV.

QUAND S'INSCRIRE ?

Les inscriptions en ligne sont ouvertes

du 10 mai au 31 juillet 2021

Au-delà de cette date, toute demande d'inscription est à formuler auprès de la CCDSV.

Une pénalité de 50€ par enfant est appliquée en cas de :

- retard d'inscription
- dossier incomplet

Au-delà du 31 octobre 2021, la pénalité s'élève à 100€ par enfant.

COMBIEN ÇA COÛTE ?



Les frais de dossier s'élèvent à 30€ pour un enfant, 20€ supplémentaire pour un deuxième enfant et 10€ supplémentaire à partir du troisième enfant.

Pour bénéficier de la dégressivité des frais de dossier, les inscriptions des enfants d'une même famille doivent être réalisées en même temps.

Les frais de dossier pour les cartes spécifiques sont les mêmes.

Toute demande de duplicata de carte s'élève à 10€.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur :

www.ccdsv.fr

Avant de débuter l'inscription de votre enfant, veuillez vous munir de :

- son n° de circuit,
- son point d'arrêt le plus proche du domicile.

Pour finaliser votre inscription, veuillez transmettre avant le 31 juillet (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

- Le règlement des frais de dossier
- Les pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou quittance de loyer. Fournir un exemplaire par parent pour les gardes alternées),

- Une copie du jugement du tribunal ou une attestation sur l'honneur uniquement pour les gardes alternées.

Transdev Rhône-Alpes
340 rue Ampère
69730 Genay

Les cartes de transport scolaire seront remises à la rentrée par l'établissement scolaire pour les inscriptions réalisées avant le 31 juillet 2021.

Si vous n'avez pas d'accès à internet ou au-delà du 31 juillet, veuillez retirer un dossier papier à la CCDSV (adresse au verso).